



fonpel

La

retraite

supplémentaire
des **élus locaux**

Créé par l'AMF



Votre engagement d'élue(e)

Vous avez choisi de vous engager au service de vos concitoyens. La mission que vous menez impacte votre activité professionnelle et/ou votre vie personnelle et génère potentiellement une perte de revenus.

Un droit pour tous les élus indemnisés

Pour exercer pleinement votre mission, sans craindre pour votre retraite, la loi prévoit la **valorisation de votre engagement** par le bénéfice d'une retraite supplémentaire.

La loi n° 92-108 du 3 février 1992, modifiée par la loi du 7 décembre 2012, prévoit que les élus locaux, dès lors qu'ils perçoivent une indemnité, ont le droit de constituer une **retraite par rente avec participation de la collectivité**.

Le régime Fonpel pour votre retraite

Complémentaire à l'Ircantec, le régime par capitalisation Fonpel vous assure le versement d'une retraite en rente ou capital, dès 55 ans.

4 % • 6 % • 8 %

Choix du taux
de cotisation sur votre
indemnité

**Cotisation
doublée par
la collectivité
sans délibération**

Art. L. 2321-2 du
CGCT dépense
obligatoire

Avec Fonpel vous êtes assuré(e) de percevoir un complément de retraite qui contribuera au maintien de votre niveau de vie.



Les avantages

- Régime en points : **montant** de retraite **garanti**.
- **Rachat** avec abondement de la collectivité, échelonnement possible sans frais supplémentaires.
- **Rente à vie** ou **capital*** (Code des assurances).
- **Transferts entrants sans frais**.
- **Versement d'un capital** en cas de décès avant la liquidation.



Montant de rente

minimum garanti et connu à tout moment



Percevez

vos retraite supplémentaire



Vous bénéficiez également d'une protection personnelle en cas de dommages corporels ou d'interruption d'activité professionnelle.

* Toutes les modalités de liquidation dans la notice d'information

Connectez-vous !

Un **espace numérique personnalisé et sécurisé** pour faciliter vos démarches administratives : situation de compte, demande d'estimation personnalisée, demande de retraite, etc.

Une adhésion simplifiée

Vous adhérez en ligne sur www.fonpel.com

Vos cotisations alimentent votre compte personnel pour constituer votre future retraite.

Vous souhaitez en savoir plus ?

Demandez une **estimation de retraite, gratuite et sans engagement.**

fonpel.com

02 48 48 21 40

